

Claude Vermorel

Chronique de septembre 2026 relative à un procès d'assises (braquage et stuprs)

Lien internet <http://www.vermorelavocat.fr/>

Deux pieds nickelés camés.

Deux braqueurs aux petits bras.

Et, derrière eux, une grande ombre : l'héroïne.

Me voici appelé au commissariat pour assister un jeune homme placé en garde à vue et entendu par les officiers de police judiciaire de la brigade de sûreté urbaine.

Il a vingt-quatre ans.

Au premier regard, il semble déjà avoir été avalé par quelque chose.

Très maigre, le visage émacié, le corps fragile, l'élocution difficile, les réponses parfois incohérentes, bref il présente tous les stigmates d'une toxicomanie profonde.

Il paraît moins habité par la violence que dévoré de l'intérieur par une souffrance qui le dépasse.

Il est soupçonné, avec son comparse, d'avoir participé à une série de vols à main armée commis en quelques semaines dans un périmètre restreint du bassin minier, bureaux de tabac, commerces de proximité, supérettes, station-service.

Même territoire.

Même mécanique.

Même sac plastique Leclerc.

Un visage dissimulé.

Une arme improvisée, factice ou rudimentaire.

Quelques mots, toujours les mêmes : « *La caisse !* »

Puis la fuite.

Les enquêteurs ont rapidement compris que ces similitudes ne relevaient pas du hasard.

Un même homme semblait se cacher derrière plusieurs de ces braquages.

Et puis il y avait ce jeune homme.

Les éléments matériels sont accablants.

Il finit rapidement par reconnaître.

Et derrière les procès-verbaux, derrière les auditions, derrière les armes, les sacs et les caisses vidées, une autre histoire va peu à peu apparaître.

Celle d'un garçon de vingt-quatre ans.

Celle d'un père.

Celle d'un toxicomane.

Celle d'un homme qui, pendant quelques semaines, va braquer des commerces pour acheter quelques grammes d'héroïne.

Une histoire criminelle, certes.

Mais aussi une histoire de chute.

Et peut-être, déjà, une histoire de survie.

Cinq braquages, cinq scènes d'une même chute

Le premier

Le premier vol est commis dans un bureau de tabac.

Le visage dissimulé par un bonnet et des lunettes de ski, armé d'un simple bâton de ski, il fait irruption dans le commerce alors que la propriétaire, seule, est au téléphone.

Il lui arrache le téléphone des mains.

La saisit par le bras.

La tire derrière le comptoir « La caisse ! »

Le bâton frappe le sol.

Le geste est brutal.

Le butin, lui, est dérisoire, environ 1 200 euros, en billets et en pièces, entassés dans un sac plastique Leclerc.

Il emporte également le téléphone de la commerçante.

Puis il s'enfuit à pied en direction de la RN70.

Le commerce est pourtant équipé d'un système de vidéo-surveillance.

Mais ce jour-là, le matériel n'enregistre pas.

Aucune image.

Le premier braquage restera donc sans visage.

Le deuxième

Quatre jours plus tard, le même bureau de tabac est de nouveau pris pour cible.

Une employée et une cliente remarquent un homme à la capuche profondément enfoncée sur la tête, un sac Leclerc à la main.

Il passe devant le commerce.

Puis repasse.

Deux fois.

Un client remarque une petite voiture rouge stationnée plus loin. Il voit un homme correspondant au signalement discuter avec le conducteur.

Quelques minutes plus tard, l'homme à la capuche entre en courant.

Il contourne le comptoir « *Donne-moi la caisse !* »

Cette fois, il brandit un pied-de-biche.

L'employée refuse.

Alors il la frappe à l'arrière de la tête.

Elle dira n'avoir pas été frappée très fort.

Mais le coup est suffisamment violent pour qu'elle manque de s'évanouir.

Elle ouvre la caisse.

Lui remet les billets.

Il réclame les pièces de un et deux euros.

Elle tente de les saisir.

N'y parvient pas.

Il renonce.

Deux cents, trois cents euros tout au plus.

Puis il repart.

Toujours le même sac.

Toujours la même précipitation.

Toujours cette agitation étrange, presque fébrile.

La victime le décrira comme un jeune homme de type européen, d'une vingtaine d'années, mesurant environ 1,70 mètre, maigre, vêtu d'un bas de survêtement sombre et d'une veste à capuche bariolée bleue et blanche.

Le troisième

Le lendemain, une supérette.

Il est environ 19 h 30.

Le magasin est vide.

Cette fois, le visage est entièrement dissimulé.

Dans la main droite : une arme de poing noire.

Dans la main gauche : un couteau et le sac plastique.

Il se précipite vers le gérant, qui se trouve dans le rayon d'alimentation animale.

L'arme vient se poser contre sa nuque.

Direction la caisse « La caisse ! »

Le gérant obéit.

Les billets sont déposés dans le sac.

Puis viennent les pièces.

Le butin est cette fois plus important : entre 3 200 et 4 800 euros.

Le commerçant décrit un homme très mince, âgé de vingt à trente ans, mesurant près d'un mètre quatre-vingts, avec un accent étrange.

Il se souvient aussi du couteau, long de trente-cinq à quarante centimètres, manche compris.

Et puis d'un bruit.

Un moteur.

Il pense à une grosse cylindrée.

Le braqueur aurait pris la fuite à moto.

La vidéo-surveillance confirmera le déroulement des faits.

Le quatrième

Puis vient une accalmie.

Quelques semaines sans nouveau braquage.

Et soudain, le retour.

Une nouvelle supérette.

Il surgit dans le magasin, le visage dissimulé par un foulard, une cagoule blanche sur la tête.

Il frappe le comptoir avec un pied-de-biche.

Demande à l'employée de vider la caisse.

Billets.

Pièces.

Tout doit disparaître dans le sac plastique Leclerc.

Le butin s'élève à 841 euros.

Les témoins décrivent un jeune homme, mince, de type européen, mesurant environ 1,70 mètre.

Une cliente a surtout retenu son agitation.

Avant de passer à l'acte, il faisait des allers retours entre les caddies et les bouteilles de gaz.

Comme s'il ne parvenait pas à tenir en place.

Comme si quelque chose, en lui, poussait déjà.

Le cinquième

Le cinquième braquage sera celui qui fera tomber le masque.

Le 24 novembre 2014, une station-service.

L'homme porte un sweat orange et rouge.

La capuche est rabattue sur le visage.

Il est en outre cagoulé.

Dans sa main une hachette.

Sous la menace de l'arme, la caissière lui remet le contenu de la caisse.

Environ 3 000 euros.

Puis il s'enfuit en courant.

L'employée le poursuit.

Elle interpelle un automobiliste.

Celui-ci prend le fuyard en chasse.

Et, miracle ou hasard, il voit l'homme monter dans un véhicule bordeaux ou rouge, une Skoda ou une Nissan.

Il y a deux personnes à bord.

Il a le réflexe de relever l'immatriculation.

Cette fois, les enquêteurs tiennent un fil.

Ils mettent en place une surveillance du domicile de la famille.

Deux hommes quittent bientôt l'habitation à bord de la Nissan.

La voiture est interceptée.

À bord mon client et son frère.

Tous deux sont placés en garde à vue.

C'est ainsi que je fais sa connaissance pour la première fois.

Le sac, les armes et la poudre

Mon client est trouvé porteur d'une petite bonbonne d'héroïne dissimulée dans sa chaussette.

La perquisition du domicile familial fera apparaître le reste du décor.

Dans le coffre d'une Renault Mégane : une arme de poing factice, deux tournevis et une manivelle de cric.

Dans la cour du pavillon on trouve une lame de hache au manche cassé.

Dans une poubelle une paire de gants noirs neuve.

Dans sa chambre une visière de ski et deux autres paires de gants.

Sur le canapé un couteau dont la lame est dissimulée sous une carcasse noire représentant un pistolet.

Une des victimes reconnaîtra cette arme.

Elle précisera cependant qu'au moment de l'agression, le couteau n'était pas visible. Les policiers reconstituent progressivement le puzzle.

Les vêtements ont disparu.

Il explique les avoir brûlés dans un bois.

Il conduit lui-même les enquêteurs jusqu'à l'endroit.

Il ne cherche pas à dissimuler.

Il raconte.

Il parle de sa séparation d'avec la mère de son fils.

De son absence d'emploi depuis plus d'un an.

De sa consommation d'héroïne depuis six à huit mois.

Du cannabis, occasionnellement.

Et surtout de l'argent.

L'argent volé servait à acheter de l'héroïne.

Lors de sa seconde audition, il reconnaît les quatre autres braquages.

Le mécanisme était toujours le même.

Lui entraît.

Son complice attendait dans la voiture.

Mégane ou Nissan selon les faits.

Il faisait le guet.

Il conduisait.

Ils avaient même braqué deux fois le même bureau de tabac.

Et pourquoi deux fois le même ?

Parce qu'ils avaient imaginé que personne ne penserait aux mêmes auteurs.

Il dira « *On s'était dit que s'il y avait un second braquage dans le même bureau de tabac, on ne se douterait pas que ce serait les mêmes.* »

Tout est là.

L'amateurisme.

La précipitation.

La naïveté.

Le sac Leclerc.

La voiture voyante.

Le moteur que l'on entend.

Les vêtements brûlés après les faits.

Les armes jetées dans le canal du centre.

L'argent partagé à parts égales.

Et toujours, au bout de la chaîne l'héroïne.

Deux hommes et une même dépendance

Le complice finit à son tour par être interpellé.

Il est trouvé porteur de cinq grammes d'héroïne.

Sans emploi, toxicomane, il attend une convocation du juge de l'application des peines pour la pose d'un bracelet électronique.

Il dira cette phrase qui résume à sa manière toute l'affaire « *Je n'ai pas le cran de passer à l'acte, je suis toujours resté dans la voiture.* »

Une information judiciaire est ouverte pour les cinq vols avec armes.

Lors de l'interrogatoire de première comparution, mon client réitère ses aveux.

Son complice confirme sa participation volontaire, en parfaite connaissance de cause, et reconnaît avoir perçu la moitié de chacun des butins.

Lors de la confrontation, chacun maintient sa version.

Ils disent avoir agi en état de manque.

Un homme avant d'être un accusé

Voilà maintenant l'homme.

Vingt-quatre ans.

Un enfant.

Une séparation.

Une histoire familiale sans particularité apparente.

Une addiction commencée vers vingt et un ans.

Trois condamnations au casier, liées aux stupéfiants.

Les faits sont graves.

Il faut le dire.

Cinq commerçants ou employés ont vécu la violence d'une arme, d'une hachette, d'un pied-de-biche, d'un homme cagoulé surgissant dans leur quotidien.

Il n'y a pas eu mort d'homme.

Il n'y a pas eu de balle tirée.

Il n'y a pas eu de blessure physique majeure.

Mais la violence ne se mesure pas uniquement à la profondeur d'une plaie.

Il y a eu les arrêts de travail.

Les « boules au ventre ».

Le traumatisme.

Le licenciement.

Et même, pour l'un des commerçants, le désir de vendre son commerce.

Les victimes existent.

Elles doivent rester présentes dans cette histoire.

Mais elles ne sont pas les seules victimes.

Ce que disent les experts

Avant les assises, mon client est expertisé.

L'expert psychologue conclut à une intelligence normale.

Il ne relève pas de pathologie mentale avérée et décrit un environnement parental ordinaire.

L'expert psychiatre évoque, lui, un probable trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, qui n'aurait pas été diagnostiqué ni traité durant l'enfance et aurait évolué vers une addiction aux opiacés.

Mais il est clair sur un point essentiel, les infractions ne sont pas, selon lui, la conséquence d'une pathologie psychiatrique.

Elles ont été commises pour obtenir l'argent nécessaire à la consommation de toxiques.

Il relève des facteurs de risque de réitération.

Mais il identifie aussi des éléments favorables dont la possibilité d'un traitement de la toxicomanie, la reprise des attaches familiales, un environnement susceptible de permettre un étayage plus solide.

Il est accessible à une sanction pénale.

Il est curable.

Il est réadaptable.

Et surtout, au sens de l'article 122-1 du Code pénal, il n'était pas, au moment des faits, atteint d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli ou altéré son discernement ou le contrôle de ses actes.

La justice pénale ne peut donc pas effacer sa responsabilité.

Les charges sont suffisantes.

Les cinq vols avec armes constituent des crimes.

La cour d'assises aura à en connaître.

Le procès de la drogue

Mon excellent confrère, défenseur du second accusé, parle de l'enfer d'une vie dirigée par l'héroïne.

Mon excellent confrère, défenseur du second accusé, parle de l'enfer d'une vie dirigée par l'héroïne.

Il rappelle que les Anglo-Saxons parlent de « horse », comme si l'on montait un cheval lancé au galop, dont on ne parvient plus à descendre.

Une image qui n'est pas sans évoquer les *Wild Horses* des Rolling Stones, des chevaux sauvages que l'on voudrait retenir, mais qui emportent celui qui les chevauche.

Ici, le « cheval » n'est plus une monture que l'on maîtrise, c'est la drogue qui prend les rênes et finit par conduire toute une existence.

À mon tour, je prends la parole.

Je dis « *N'ayez pas peur d'être cléments. C'est le cheminement thérapeutique qui compte.* »

Car derrière les cinq vols, je vois aussi le procès de la drogue.

Le procès de l'héroïne.

Cette saloperie qui détruit.

Cette drogue qui ne promet rien et qui prend tout.

Le travail.

La famille.

Les amis.

La confiance.

La dignité.

Et parfois, pour continuer à vivre quelques heures sans souffrir, elle prend aussi la liberté.

J'évoque le pavot.

Morphée.

Hypnos.

Nyx.

Les dieux du sommeil et de la nuit.

Le pavot qui, dans l'Antiquité, fut couronné de gloire avant que la science n'en révèle les ravages.

La couronne du pavot est devenue couronne de mort.

Et je dis que les victimes sont des deux côtés de la barre.

Car le toxicomane est parfois pris dans une mécanique qui le dépasse.

Il ne vole plus pour s'enrichir.

Il vole pour faire cesser le manque.

Pour arrêter les tremblements.

Les frissons.

Les douleurs.

L'angoisse.

Cette sensation d'urgence absolue qui rétrécit le monde jusqu'à une seule idée :
trouver de l'argent.

Trouver la drogue.

Faire cesser le manque.

Le toxicomane devient alors prisonnier de sa propre fuite.

La souris dans la nasse.

Toujours plus loin.

Toujours plus bas.

Toujours plus vite.

Des pieds nickelés

Et pourtant, regardons les faits.

Deux pieds nickelés.

Deux braqueurs sans grande envergure.

Ils ne pensent pas aux caméras.

Ils ne pensent pas à la voiture qui fait du bruit.

Ils ne pensent pas à la voiture trop voyante.

Ils ne pensent pas aux objets retrouvés dans la remise.

Ils improvisent.

Ils s'adaptent.

Ils préparent à peine.

Un inspecteur le dira « *On s'adapte plus qu'on ne prépare.* »

Même le psychiatre parle d'un amateur.

Un amateur fragile.

Un homme qui, selon une victime, « *ondule* ».

Un homme qui donne l'impression d'être drogué.

Et c'est ce que racontent toutes les victimes :

l'agitation.

La fièvre.

La hachette qui s'agit plus qu'elle ne frappe.

Le pied-de-biche brandi.

Le sac ouvert.

La caisse.

Toujours la caisse.

Pas « *la caisse ou la vie* ».

Pas « *la caisse ou je te tue* ».

Seulement « *La caisse !* »

Comme un cri.

Comme une obsession.

Comme un ordre donné à lui-même autant qu'aux autres.

Puis la fuite.

Et ensuite la SECA.

L'autre du diable.

La cité cauchemar.

Les dealers de TORCY.

Les véritables marchands de mort, eux, ne sont évidemment pas au prétoire.

Comme dans toute tragédie, certains personnages restent dans les coulisses.

Unité de lieu.

Le bassin minier.

Unité de temps.

Quelques semaines.

Unité d'action.

Le même mode opératoire.

Une sorte de comi-tragédie.

Quelque chose qui ressemble parfois davantage à un scénario de Benny HILL qu'à HITCHCOCK.

Mais derrière cette apparente dérision, il y a des victimes.

Des commerçants.

Des employés.

Des hommes et des femmes ordinaires qui, ce soir-là, auraient simplement voulu finir leur journée.

La personnalité

Alors il faut regarder Maxence.

Pas seulement l'accusé.

Maxence.

Le père.

Le fils.

Le compagnon.

Le garçon décrit comme travailleur, serviable, capable de rendre service.

En droit pénal, la personnalité compte.

Elle compte dans l'individualisation de la peine.

Elle compte dans la proportion entre la responsabilité et le quantum de la sanction.

Maxence a reconnu immédiatement.

Il a coopéré.

Il a raconté.

Ce n'est évidemment pas une excuse.

Mais c'est un élément de sa personnalité.

Il semble aussi avoir été, à l'époque, incapable de mesurer pleinement la gravité de ce qui était en train de se produire.

Et puis il y a l'addiction.

Après sa libération conditionnelle, Maxence va tenir.

Près de deux ans.

Deux ans sans drogue.

Deux ans à travailler.

Deux ans de réinsertion.

On croit au miracle.

Moi aussi.

Nous avons peut-être tous cru trop vite.

Puis survient le refus de soins.

Et la mort de sa grand-mère adorée.

La braise qui n'était pas morte.

Le volcan qui semblait éteint.

Mais qui ne l'était pas.

La douleur souffle dessus.

Et le feu reprend.

Maxence replonge.

Un nouveau braquage.

Cette fois, il n'est plus tout à fait l'acteur.

Il devient conseiller.

Puis spectateur.

Complice.

La dépendance reprend ses droits.

Le sevrage avait été trop rapide.

Le suivi médical insuffisant.

Et l'on comprend alors quelque chose d'essentiel, sortir de l'héroïne n'est pas une affaire de volonté.

Ce n'est pas une ligne droite.

Ce n'est pas une victoire acquise une fois pour toutes.

C'est un combat.

Un combat long.

Parfois très long.

La nécessité

« *Necessitas est lex temporis.* » (La nécessité fait la loi du moment).

Il fallait de l'argent.

Il le fallait tout de suite.

Pas demain.

Pas dans une semaine.

Maintenant.

Pourtant, la loi est claire.

Être sous l'empire de la drogue n'efface pas la responsabilité pénale.

La dépendance n'est pas un permis de voler.

Il doit répondre de ses actes.

Mais répondre de ses actes ne signifie pas nécessairement renoncer à comprendre l'homme qui les a commis.

Car je l'ai vu.

Effondré.

En larmes.

Traversé par des sanglots qui secouaient tout son corps.

Ce n'était pas joué.

Ce n'était pas une posture.

C'était la souffrance d'un homme qui, soudain, regardait sa propre vie et semblait ne plus savoir comment en sortir.

En prison, il s'isole.

Il évite les cercles dangereux.

Il n'est pas attiré par les « durs ».

Il souffre.

Ce qui le fait tenir, ce sont les visites.

Son enfant.

Sa famille.

Il suit les soins.

Il rencontre la psychologue.

Il respecte les surveillants.

Il coopère.

Je ne peux pas accepter qu'on le présente sous un jour plus sombre qu'il ne l'est.

C'est avant tout un taiseux.

Un souffrant.

Un homme qui a quelque chose en lui qui fait mal.

Les victimes des deux côtés de la barre

Comme le disait Robert BADINTER, la justice peut devenir ce « *lieu géométrique de tous les malheurs* ».

Les victimes sont des deux côtés de la barre.

Je me souviens de sa rémission.

De cette période où tout semblait possible.

J'avais cru au miracle.

J'étais naïf.

Je n'avais pas compris que le feu du volcan ne s'était pas éteint.

Il s'était seulement tu.

Et la mort de sa grand-mère avait suffi à souffler sur les braises.

Je pense alors au temps.

À Chronos.

Le dieu grec du temps.

Ma consœur l'avait évoqué à travers un vers de Léo FERRE.

Chronos est peut-être le seul véritable maître.

Et, pour Maxence , le temps est d'abord médical.

Asclépios, dieu de la médecine.

Chronos, dieu du temps.

Il faudra les deux.

Le temps

Maxence va passer par la case prison.

Mais nous ne sommes pas dans un jeu.

La tragédie n'est pas le Monopoly.

Combien de temps ?

C'est la question.

Je crois en Maxence.

Parce que je crois en la capacité de tout homme à grandir.

À changer.

À renaître.

Pour lui, c'est le soin ou le grand vide.

Et le grand vide, c'est l'abîme.

La fin précoce.

Vous allez appliquer la loi.

Notre maison commune.

Le vivre-ensemble.

Mais vous ne devez pas seulement punir.

Vous devez donner un sens à la peine.

Ce n'est pas simple de sortir de l'héroïne, nous dit son père, accablé.

Et il pose cette question « Où sont les gens qui vendent l'héroïne ? »

Où sont-ils ?

Qu'ont-ils fait de Maxence ?

Qu'ont-ils fait de tous ces jeunes ?

Je ressens parfois un sentiment d'impuissance.

Mais aussi de l'espoir.

Parce que j'ai vu cet homme pleurer.

Pas quelques larmes de circonstance.

Des sanglots.

Des spasmes.

Le chagrin qui envahit le corps tout entier.

Je l'ai vu devant ses parents.

Accablé.

Et je me suis demandé si nous avons réellement les outils pour répondre à cette souffrance.

Les alternatives à l'incarcération sont encore limitées.

Les structures de soins de longue durée manquent.

Les moyens manquent.

La justice manque parfois de temps.

Il faut parfois mourir à celui que l'on a été pour pouvoir devenir celui que l'on est appelé à être.

Dans les moments de tension, quelques respirations permettent de reprendre souffle dans les passages plus réflexifs, elles ouvrent un espace pour penser et ressentir.

La médecine peut alors devenir le fil rouge qui relie ces instants, leur donne du sens et accompagne la transformation du personnage.

Et pendant ce temps, comme la faucheuse, l'héroïne attend.

Le choix de la peine

Alors, laissez-lui la possibilité d'un nouveau répit.

Que la peine ferme ne devienne pas une peine suprême.

Huit ans, ce n'est pas une simple réprimande.

Huit ans, c'est une partie considérable d'une vie.

Et surtout, la question n'est pas seulement de savoir combien de temps il faut punir.

La question est de savoir ce que produira la peine.

Vous êtes libres.

Vous ne jugez pas des choses.

Vous jugez des êtres humains.

Je pense à Goethe « *Meurs et renaît.* »

Il faut parfois mourir à celui que l'on a été pour pouvoir devenir celui que l'on pourrait être.

Vous allez regagner vos foyers.

Lui restera ici.

Vous aurez demain.

Il devra, lui, reconstruire le sien.

Ne le mettez pas dans la nuit des prisons sans lui laisser une lumière.

Vous avez le pouvoir de Chronos.

Le pouvoir du temps.

Vous avez les pouvoirs que vous donne la République.

Vous jugerez au nom du peuple français.

Soyez mesurés.

Soyez justes.

Soyez raisonnables.

La prison ne doit pas être seulement une fin.

Elle peut, si elle est pensée comme telle, être un passage.

Un passage vers le soin.

Vers la réparation.

Vers la responsabilité.

Vers la renaissance.

Je vous demande de ne pas oublier les victimes.

Mais de ne pas oublier non plus l'homme qui se trouve devant vous.

Je vous demande de sanctionner les actes sans condamner définitivement l'homme.

Parce qu'au bout du chemin, il reste peut-être encore une possibilité.

Celle de renaître.

Celle de sortir de l'héroïne.

Celle de retrouver son enfant.

Celle de redevenir un père.

Celle, tout simplement, de vivre.

Il sera déclaré coupable à l'unanimité des cinq vols avec armes.

Sept années d'emprisonnement.

Neuf avaient été requises.

La justice avait parlé.

Mais l'histoire, elle, ne s'arrêterait pas avec le verdict.